

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Adhésion de la Ville à l'association du musée de l'histoire maritime de Nouvelle-Calédonie et nomination des représentants de la Ville

P. J. : - 1 projet de délibération
- Statuts de l'association

L'association du musée de l'histoire maritime de Nouvelle-Calédonie, créée le 11 février 1994, a pour buts d'aider à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine maritime et plus particulièrement celui rattaché à la Nouvelle-Calédonie ainsi que de gérer et de développer, avec l'aide des pouvoirs publics, le musée de l'histoire maritime de Nouvelle-Calédonie ouvert le 4 octobre 1999.

La Ville de Nouméa a signé le 14 novembre 2000 une convention triennale avec la Province Sud et le Port Autonome de Nouvelle-Calédonie pour le financement de ce musée de l'histoire maritime. La participation financière de la Ville se monte à deux millions par an.

L'association a procédé, en assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2000, à la modification des statuts qui prévoient dorénavant un conseil d'administration composé de deux collèges, le premier de six à douze membres élus par l'assemblée générale ordinaire, et le second réservé aux partenaires permanents et dont l'assemblée générale ordinaire fixe la liste des membres. Ceux-ci ne sont pas éligibles aux fonctions de gestion de l'association au sein du bureau.

Le 19 mars 2001, l'assemblée générale ordinaire a adopté cette liste des partenaires permanents, la Ville de Nouméa y figurant aux côtés de la Province Sud, du Port Autonome de Nouvelle-Calédonie, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Marine Nationale et d'ENERCAL.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ladite association et de désigner le représentant de la Ville de Nouméa et son suppléant au sein de son conseil d'administration, au titre du deuxième collège.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 31 mai 2001

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil un, le mardi 26 juin à 17 heures 45, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM. Jean LEQUES	Mme Christel BERGER
	Gaël YANNO	M. Pierre HENIN
	Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme Marcelline HAAPII
	Mme Anne LOSTE	M. Charles ERIC
	MM. Pierre MARESCA	Mme Mariannick BABE
	Marc Kanyan CASE	M. Patrick OLLIVAUD
	Michel VITTORI	Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY
DATE DE CONVOCATION	Gérard VIGNES	Mme Mireille LEVY
20.06.2001	Mme Jacqueline BROQUET	Mme Malia MAUGATEAU
	Mme Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme Sonia LAGARDE
	M. Laurent BONNEFOND	M. Jean-Pierre DELRIEU
	Mme Lysiane VIDEAULT	Mme Sylvie ROBINEAU
DATE D'AFFICHAGE	Mme Elisapeta TAOFIFENUA	M. Michel BOYER
20.06.2001	M. André DUBOIS	Mme Isabelle BOEWA-MI
	Mme Unako Eliane IXECO	M. Bernard HERPIN
	Mme Martine JONES	Mme Marie-Josée GOMEZ
	Mme Anne-Marie MESTRE	M. Gérald CORTOT
	Mme Dominique KORFANTY	Mme Isabelle OHLEN
	M. Jean WASMAN	M. Jean-Raymond POSTIC
	Mme Françoise CORNU	M. Hamu WAHEO

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	Mme Francine BEYNEY	MM. Hervé GUEGAN
	MM. TRAN VAN HONG	Frédéric ANGLEVIEL
	Alfredo VARRA	Robert VAUTRIN
Nombre de présents : 40	Hénéliko TELEPINI	Mme Dominique COVA
Nombre de votants : 49	Mme Nicole FURIC	
(9 procurations)		

Madame Christel BERGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2001/745

portant adhésion de la Ville de Nouméa à l'Association du Musée de l'Histoire Maritime de Nouvelle-Calédonie et nomination de représentants

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa réuni en sa séance publique, le

VU la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU les statuts de l'association du musée de l'histoire maritime de Nouvelle-Calédonie adoptés le 11 février 1994 et modifiés le 13 novembre 2000,

VU la note de synthèse n° 2001/46 du 31 mai 2001,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 7 juin 2001,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

La Ville de Nouméa décide d'adhérer à l'association du musée de l'histoire maritime de Nouvelle-Calédonie dont les statuts sont joints à la présente délibération.

Le Maire est habilité à signer tous les actes relatifs à cette adhésion.

ARTICLE 2 /

La Ville de Nouméa est représentée au sein du conseil d'administration de l'association, au titre du deuxième collège des partenaires permanents, par :

- Madame Martine JONES, titulaire,
- Monsieur Frédéric ANGLEVIEL, suppléant.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province Sud et notifiée à l'intéressée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F.	-	1
S.C.F.	-	1
MUSEE DE L'HISTOIRE MARITIME	-	1